

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Union des cultivateurs franco-ontariens, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, L'Union des cultivateurs franco-ontariens tire des produits de cotisations dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Union. Nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, de l'actif à court terme au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2017 et 2016. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Union des cultivateurs franco-ontariens au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada SRL/LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)
le 16 mars 2018

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État de la situation financière

31 décembre	2017	2016
Actif		
Court terme		
Encaisse	69 832 \$	80 949 \$
Dépôt à terme (Note 2)	64 191	63 872
Comptes clients	61	60
Frais payés d'avance	2 104	2 604
À recevoir de la FERCA (Note 10)	47 646	35 660
	183 834 \$	183 145 \$
Passif et Actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (Note 4)	21 171 \$	14 683 \$
Engagement contractuel (Note 7)		
Garantie (Note 8)		
Actif net		
Non affecté	162 663	168 462
	183 834 \$	183 145 \$

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Administrateur _____ Administrateur

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2017	2016
Solde, début de l'exercice	168 462 \$	56 868 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(5 799)	111 594
Solde, fin de l'exercice	162 663 \$	168 462 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

Produits

Financement stable (Note 5)	123 567 \$	122 603 \$
Revenus de projets (Note 6)	25 232	55 000
Revenus de traduction	3 445	4 344
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	15 104	13 858
Revenus d'intérêts	645	1 141
Frais d'administration (Note 10)	60 371	60 071
Revenus de fonds de bourse	-	103 548
	228 364	360 565

Charges

Association et souscriptions	4 714	3 916
Assurances	3 084	3 160
Dons	450	450
Entretien et réparations	401	180
Formation	4 500	15 875
Frais bancaires	261	246
Frais de bureau et fournitures	6 529	9 853
Frais de déplacements et d'hébergement	6 204	6 008
Frais de réunions et de locaux	7 470	6 426
Honoraires professionnels et frais de consultants	8 194	13 236
Loyer	9 600	9 600
Publicité et promotion	3 686	3 491
Salaires et avantages sociaux	172 881	170 444
Téléphone	6 189	6 086
	234 163	248 971

(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(5 799)\$	111 594 \$
---	------------------	-------------------

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - bailleurs de fonds, membres et autres	227 718 \$	329 387 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(227 175)	(252 115)
Intérêts reçus	645	1 141
	<u>1 188</u>	<u>78 413</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation du dépôt à terme	(319)	(413)
Avance à la FERCA	(35 958)	(22 770)
Remboursement de la FERCA	23 972	-
	<u>(12 305)</u>	<u>(23 183)</u>
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(11 117)	55 230
Encaisse, début de l'exercice	80 949	25 719
Encaisse, fin de l'exercice	69 832 \$	80 949 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2017

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme	L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.
Référentiel comptable	L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Utilisation d'estimations	La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé.
Comptabilisation des produits	<p>L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>Les revenus de projets et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.</p> <p>Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.</p>
Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u> L'Union évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.</p> <p><u>Dépréciation</u> Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.</p>

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2017

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers *Coûts de transaction*

(suite)

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de services

L'Union ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'organisme.

2. Dépôt à terme

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Épargne rachetable, portant intérêts à 0,50%, échéant le 17 mai 2018.	<u>64 191 \$</u>	<u>63 872 \$</u>

3. Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'organisme est le suivant :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Ordinateurs	<u>5 435 \$</u>	<u>4 936 \$</u>

4. Crédoiteurs et frais courus

Le poste crédoiteurs et frais courus comprend des sommes à remettre à l'État de 8 299\$ (2016 - 5 104\$).

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2017

5. Financement stable

	2017	2016
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	107 532 \$	106 710 \$
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	11 706	11 801
Union Nationale des Fermiers (UNF)	4 329	4 092
	<u>123 567 \$</u>	<u>122 603 \$</u>

6. Revenus de projets

	2017	2016
Patrimoine Canadien	25 000 \$	55 000 \$
Autres	232	-
	<u>25 232 \$</u>	<u>55 000 \$</u>

7. Engagement contractuel

Au cours de l'exercice, l'Union a loué ses locaux pour la somme de 1 600\$ par mois en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2018. Ce contrat est renouvelable à la fin du bail.

Les paiements minimums futurs au cours du prochain exercice sont comme suit :

2018	<u>4 800 \$</u>
------	-----------------

8. Garantie

L'Union s'est portée garante relativement à des facilités de crédit de la Ferme d'éducation et de recherche du Campus d'Alfred (FERCA), un organisme sous contrôle, pour un montant maximum de 50 000\$. Le solde des facilités de crédit au 31 décembre 2017 était de 145 978\$ (2016 - 162 519\$). Les facilités de crédit étaient en règle au 31 décembre 2017 et l'ont été au cours de l'année.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2017

9. Dépendance économique

L'organisme obtient environ 47% (2016 - 30%) de ses revenus de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si ce financement ne continue pas ou si l'organisme ne peut le remplacer, l'organisme ne pourra pas continuer ses opérations au niveau actuel.

10. Organismes sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Les membres du conseil de l'Union sont les mêmes que ceux d'Agricom. L'Union exerce sur la FERCA, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration de la FERCA, leur donnant la majorité. Agricom et FERCA ne sont pas consolidés dans ces états financiers.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constituée en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est exonérée d'impôt.

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivants:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
État de la situation financière		
Actif	66 473 \$	72 845 \$
Passif	11 641 \$	9 486 \$
Actif net	54 832 \$	63 359 \$
État des résultats		
Produits	203 668 \$	220 551 \$
Charges	212 195 \$	217 563 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(3 739)\$	(2 922)\$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration d'Agricom pour une somme totale de 27 960\$ (2016 - 27 960\$). Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2016.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2017

10. Organismes sous contrôle (suite)

Les états financiers non audités sommaires de FERCA au 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivants:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
État de la situation financière		
Actif	395 229 \$	368 691 \$
Passif	441 654 \$	394 793 \$
Actif net (insuffisance)	(46 425)\$	(26 102)\$
État des résultats		
Produits	634 009 \$	503 951 \$
Charges	654 332 \$	510 151 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(71 158)\$	28 304 \$
Activités de financement	75 059 \$	47 205 \$
Activités d'investissement	(3 800)\$	(75 200)\$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration de la FERCA pour une somme totale de 31 820\$ (2016 - 31 820\$) en plus de recouvrir certaines dépenses encourues pour FERCA. En fin d'année, il y a un montant de 47 646\$ (2016 - 35 660\$) à recevoir de la FERCA.

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit lié à ses comptes clients et la somme à recevoir de la FERCA. L'organisme consent du crédit aux organismes apparentés dans le cours normal de ses activités.